



Accès à la pétition :

<https://link.infini.fr/petition-mag-nao2022>

Suite à la pétition lancée à l'initiative d'un collectif de 54 salariés et dont le premier dépôt a été effectué jeudi 3/11 auprès de la Direction, il nous paraît important de communiquer sur certains éléments permettant de mieux cerner la démarche ayant mené à celle-ci.

Premier dépôt de la pétition

Le jeudi 03/11, une délégation de 5 salariés issus de chaque unité (EO, IA, NT, SAM, SIG) a réalisé un premier dépôt de la pétition, initiée le 20/10, auprès de la Direction de Magellium-Artal.

Ce premier dépôt a été accompagné de la liste de ses 123 signataires ainsi que d'**une lettre d'accompagnement, disponible au verso de ce document**. Cette pétition, qui n'a pour l'instant reçu aucune réponse de la part de la Direction, court toujours.

Retour sur notre démarche au cours des NAO – genèse de la pétition

Depuis sa création, la CGT Magellium-Artal a à cœur de favoriser des cadres de discussion collectifs afin de considérer l'avis de l'ensemble des salariés et d'exprimer au mieux les décisions votées majoritairement à l'intérieur de ces cadres. C'est ainsi que, début septembre 2022, nous avons pu, lors des NAO, porter des revendications votées unanimement par plus d'une quarantaine de salariés.

Nous avons, tout au long du processus de NAO, fait preuve d'une volonté de dialoguer avec la Direction en présentant des revendications claires, argumentées et chiffrées issues de ces cadres collectifs.

La pétition en est elle-même un exemple puisque son but est de ré-ouvrir un dialogue fermé avec la clôture des NAO à l'issue desquelles la Direction n'a abondé dans le sens d'aucune de nos demandes, qu'elles soient principale (augmentation générale) ou secondaires (congrés d'ancienneté, indemnisation des frais de télétravail, Forfait Mobilité Durable - FMD, Indemnité Kilométrique domicile/travail cumulables avec le FMD en cas de covoiturage).

Nous avons donc refusé de signer cet accord, à la mi-octobre, après le vote unanime de plus de 50 personnes. Au cours de cette même réunion, la proposition d'une pétition a émergé du groupe et été votée également à l'unanimité.

Ces exemples témoignent donc bien de plusieurs tentatives de dialogue à l'initiative de la CGT ainsi que de notre volonté de transparence quant à notre démarche, tant vis-à-vis des salariés que de la Direction.

Notre volonté est de créer des cadres qui permettent de faire vivre ce dialogue, ce que nous estimons avoir réussi jusque là puisqu'il y a encore un an beaucoup de salariés ne savaient pas ce qu'étaient les NAO alors qu'aujourd'hui, ils prennent part à l'élaboration de leurs propres revendications.

Notre démarche est animée par le rôle qui est le nôtre, à savoir défendre les intérêts des salariés, permettre l'expression collective et donner à tous les moyens de porter au mieux leurs revendications. C'est un droit d'entreprise qui vient avec des devoirs, dont celui de contester les décisions prises par la Direction quand celles-ci vont à l'encontre des intérêts exprimés par les salariés.

Pour discuter avec nous ou en savoir plus, nous vous invitons à nous contacter.

Copie de la lettre d'accompagnement de la pétition remise lors du premier dépôt du 03/11/22, remise en main propre à la Direction par une délégation de 5 salariés issus de chaque unité (EO, IA, NT, SAM, SIG).

Objet : Dépôt d'une pétition faisant suite aux NAO

Toulouse, le 03 novembre 2022

Bonjour,

La pétition ci-jointe a été rédigée suite au vote unanime d'un collectif de 54 salariés, qui s'est réuni le mardi 18 octobre 2022 autour des membres de la CGT du CSE, sur les sujets suivants :

- contre la signature d'un accord sur la base des dernières propositions connues de la Direction (prime de partage de la valeur d'un montant nominal de 500€) dans le cadre des NAO 2022
- pour la diffusion de cette présente pétition afin de témoigner plus largement encore de l'importance qu'un grand nombre d'entre nous accorde à ces questions et donner l'opportunité à la Direction d'en prendre la mesure

En seulement 8 jours ouvrés, la pétition a déjà recueilli 121 signatures, soit plus de 40% des effectifs. Au delà de ce premier décompte, il faut également considérer les personnes ayant exprimé leur soutien à la démarche mais qui ont témoigné d'une difficulté à signer publiquement la pétition au vu de leur poste ou de leur période d'essai en cours.

Au regard de l'ampleur de cette mobilisation, 72 salariés, réunis en assemblée générale le jeudi 27/10, ont statué sur :

- ce premier dépôt officiel de la pétition et de la liste de ses signataires,
- la définition d'un délai de 7 jours pour que la Direction ait le temps de la réflexion et d'effectuer un premier retour aux salariés. En considérant par exemple un dépôt de la pétition le jeudi 03/11/22 à 15h, le délai court jusqu'au jeudi 10/11 à 15h,
- la tenue d'une nouvelle assemblée générale, suite à l'échéance du délai évoqué au point précédent, afin de prendre connaissance collectivement des premiers retours de la Direction et de discuter de la suite à donner à la mobilisation.

Comme indiqué dans la pétition, le retour de la Direction est principalement attendu sur :

- le principe d'une réponse équitablement partagée et durable, sous forme d'une augmentation générale, face à l'inflation,
- le sujet de la transparence, sur la situation économique du groupe, nécessaire pour que les salariés puissent se baser sur des critères objectifs et chiffrés pour juger des différentes propositions,
- la question du turnover.

Nous espérons que ce témoignage recevra l'intérêt et la considération qu'il mérite, garants d'un dialogue social constructif et du climat de confiance au sein du groupe.